



PROJET #choisislessoins

CALENDRIER ENVOI DES DOCUMENTS

Quels documents sont nécessaires pour activer et maintenir le financement de votre salaire?
Quand les documents doivent-ils nous être **spontanément** envoyés ?

Bachelier en art infirmier	
Quels documents?	Envoi du travailleur vers l'employeur et le FINSS <u>au plus tard</u> pour le:
A. Contrat de travail (uniquement au début du projet)	30/9
B. Attestation d'inscription définitive de l'école	30/9
C. Programme d'études (PAE) mentionnant le nombre total de crédits pour l'année scolaire	
D. Attestation d'assiduité :	
1) 1er trimestre (septembre - décembre)	15/1
2) 2ème trimestre (janvier - mars)	15/4
3) 3ème trimestre (avril - juin)	15/7
E. Attestation de réussite :	
1) Relevé de notes de la session de janvier	7/2
2) Attestation de réussite 1ère session	15/7
3) Attestation de réussite si 2ème session	15/9
F. Visa d'aide-soignant-e**	Dès que vous le recevez

Brevet en art infirmier	
Quels documents?	Envoi du travailleur vers l'employeur et le FINSS <u>au plus tard</u> pour le:
A. Contrat de travail (uniquement au début du projet)	30/9
B. Attestation d'inscription définitive de l'école	30/9
C. Attestation d'assiduité :	
1) 1er trimestre (septembre - décembre)	15/1
2) 2ème trimestre (janvier - mars)	15/4
3) 3ème trimestre (avril - juin)	15/7
D. Attestation de réussite :	
2) Attestation de réussite 1ère session*	15/7
3) Attestation de réussite si 2ème session	15/9
E. Visa d'aide-soignant-e**	Dès que vous le recevez

Formation aide-soignant-e	
Quels documents?	Envoi du travailleur vers l'employeur et le FINSS <u>au plus tard</u> pour le:
A. Contrat de travail (uniquement au début du projet)	30/9
B. Attestation d'inscription définitive de l'école	
Si début des cours en septembre	30/9
Si début des cours en février	28/2
C. Attestation d'assiduité :	
1) 1er trimestre (septembre - décembre)	15/1
2) 2ème trimestre (janvier - mars)	15/4
3) 3ème trimestre (avril - juin)	15/7
D. Relevé de notes de tous les modules du premier semestre (uniquement la 1ère année)	7/2
E. Relevé de notes de tous les modules de l'année	15/7

* Si l'étudiant-e en brevet a une 2ème session: l'invitation à la seconde session doit être envoyée au FINSS en même temps que le relevé de notes de juin

** L'augmentation de salaire à la catégorie IFIC 11 ne peut pas être financée tant que le visa n'est pas envoyé au FINSS et à l'employeur

Veillez envoyer les documents à temps à votre employeur, et au FINSS à l'adresse mail: choisislessoins@fe-bi.org